

A NOS ABONNÉS DE LA VILLE.

MM. Edouard Dorion et A. Gravel vont visiter incessamment tous nos abonnés de Montréal pour faire la collection des sommes qui nous sont dues. Nous prions donc nos amis de préparer leurs bourses, afin qu'une seule visite suffise. Nous insistons sur le paiement immédiat du terme courant. Et ceux qui sont en retard, et qui désirent recevoir la PRIME, devront payer leurs arrérages, et SIX MOIS D'AVANCE.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 25 DECEMBRE 1873.

LA SESSION DE QUEBEC.

Rien de nouveau à Québec. Tout va bien, selon les uns; tout va mal, selon les autres. Il serait peut-être plus juste de dire que rien ne va; car nos députés ne se sont pas encore mis sérieusement à l'œuvre.

M. Tremblay a continué ses attaques contre le commissaire des Terres. Jusqu'à ce jour il n'a pas l'avantage, M. Fortin lui a répondu vendredi par un argument *ad hominem* qui a mis les rieurs de son côté. Il paraît, en effet, que M. Tremblay, appelé un jour à rendre témoignage en cour, s'est fait payer (*taxer*) au prix de quatre piastres par jour, après avoir juré, selon les exigences de la loi, qu'il était pauvre et nécessiteux. Ce document a été lu au milieu de l'hilarité générale.

Le procureur-général Irvine a donné avis qu'il demanderait la formation d'un comité spécial pour s'enquérir de l'administration de la justice. Est-ce là la réponse du gouvernement local à la récente démarche du barreau de Montréal? Le gouvernement local agit-il en cela de concert avec les autorités d'Ottawa? C'est ce que nous ne savons pas encore.

OSCAR DUNN.

LE BARREAU ET LA COUR D'APPEL.

Les difficultés survenues entre le barreau de Montréal et la Cour d'Appel ont pris une tournure nouvelle. Le 16, à une réunion régulière, les avocats ont passé les résolutions suivantes, entre autres:

Que l'administration de la justice dans la Cour du Banc de la Reine a été, depuis plusieurs années, inefficace et propre à détruire la confiance qui devait reposer dans la plus haute Cour de la Province, et que, dans les intérêts de la justice, une enquête immédiate, par Commission Royale, sur les causes d'un aussi triste état de choses est impérieusement exigée.

Qu'en conséquence, le Barreau de cette Section s'abstienne de plaider devant la Cour du Banc de la Reine, durant le présent terme, et que le Président de cette assemblée communique les résolutions précédentes à la dite Honorable Cour.

Le 17, M. Day s'est présenté en Cour pour communiquer officiellement ces résolutions aux honorables juges.

Le juge Taschereau ne lui en donna pas le temps. Il déclara que le barreau avait le droit de passer toutes sortes de résolutions et d'en appeler au Parlement contre la magistrature, mais qu'il n'a que faire de présenter ces résolutions à la Cour. Et il se retira immédiatement.

Les autres juges décidèrent ensuite de ne point recevoir ces résolutions. M. Day la remit alors au greffier, et la séance fut levée sans autre incident.

M. Ritchie et M. Lacoste sont les seuls qui, tout en se soumettant à l'action de leurs confrères, la désapprouvant jusqu'à un certain point. Ils condamnent particulièrement ces mots de la première résolution: *propre à détruire la confiance*, en autant qu'ils impliquent une accusation de malhonnêteté.

Quoi qu'il en soit, il est juste de constater que les plaintes du barreau n'atteignent que trois juges sur cinq. M. Taschereau et M. Ramsay, qui ont remplacé l'un, le lieutenant-gouverneur Caron et l'autre le juge Drummond n'ont rien à voir à des griefs nés avant leur accession au banc de la cour d'Appel. Les juges Duval, Badgley et Monck sont seuls mis en cause. Une enquête sérieuse faite par une Commission Royale prouverait dans quelle mesure ils méritent la censure dirigée contre eux. Messieurs les avocats peuvent connaître ce que le public ignore, et ils sauront le dire; mais à prendre les faits tels qu'ils frappent les regards de tout le monde, nous pouvons dire que le juge-en-chef Duval est malade et le juge Badgley sourd depuis si longtemps que l'un et l'autre ont cessé d'inspirer la confiance et la sécurité. Tous les plaideurs peuvent s'apercevoir si un juge est incapable de marcher et l'autre d'entendre.

Quant au juge Monck, il a ce qu'il faut pour inspirer confiance tout abord, intelligence et santé de premier ordre. Le *Montreal Gazette* dit qu'on l'accuse de partialité. Une Commission Royale ferait le jour sur cette imputation; mais il faudrait des preuves bien fortes pour y faire croire, car il y a des plaideurs, même des avo-

cats, qui maudissent leurs juges bien plus de vingt-quatre heures après la sentence.

Le public attendra l'enquête avec anxiété. La démarche du barreau a eu tant de retentissement qu'une investigation sérieuse pourra seule replacer la cour d'Appel à cette hauteur dans l'estime et le respect du peuple qui convient au premier tribunal du pays.

OSCAR DUNN.

CHRONIQUE.

Les hommes de sens au Nouveau-Brunswick se révoltent contre la loi des Ecoles: un M. George Dick, presbytérien a laissé vendre ses effets plutôt que d'acquiescer la taxe qu'elle impose.

Un télégramme d'Halifax apporte la nouvelle de la mort d'un quatrième sénateur, l'hon. M. Locke, de la Nouvelle-Ecosse.

Le *Free Press* d'Ottawa informe ses lecteurs, sur de bonnes autorités, que le parlement fédéral se réunira le 2 février.

A la demande de l'hon. M. Mackenzie, M. Brydges a retiré sa démission et a consenti de faire encore partie de la commission du chemin de fer Intercolonial.

M. Langelier, candidat libéral, a été élu dans le comté de Montmagny, pour la chambre locale à une majorité de 150 voix.

On rapporte que M. Disraeli a l'intention de visiter le Canada, le printemps prochain.

L'hon. George Brown, rédacteur en chef du *Globe*, et ancien premier ministre, vient d'être nommé Sénateur.

Nous lisons dans le *Courier d'Ottawa*:

Le nouveau ministre de l'Agriculture, l'hon. M. Letellier de St. Just, vient de réussir à mettre toutes les lignes de paquebots voyageant entre l'Europe et le Canada sur un pied de parfaite égalité pour le transport des immigrants. Jusqu'ici il n'y avait d'arrangements spéciaux qu'avec la compagnie Allan. En généralisant ces arrangements, le ministère espère donner une nouvelle impulsion à l'immigration.

D'un autre côté, nous croyons savoir que des arrangements sont en bonne voie de négociation pour favoriser l'immigration à Manitoba.

L'hon. ministre de la Justice, a nommé l'hon. M. Loranger juge suppléant de la Cour d'Appel.

L'été prochain, on attend deux mille immigrants à Sherbrooke.

L'élection de Toronto-ouest s'est terminée par le triomphe de M. Moss, candidat ministériel, à une majorité de 511 voix.

La manufacture de coton d'Hochelega, à la tête de laquelle se trouve M. Victor Hudon, sera dans deux semaines en pleine opération. On dit que 900 ouvriers y trouveront du travail.

Le *Telegraph* de St. Jean, N.-B., dit que l'hon. Peter Mitchell doit se fixer à Montréal et s'y lancer dans le commerce.

La *Gazette* dit qu'il est question de nommer M. Penny, rédacteur du *Herald*, sénateur à la place de M. Leslie, décédé.

L'enquête sur l'administration de M. Delisle comme collecteur de la douane de Montréal, s'est ouverte vendredi dernier, devant M. Johnston, assistant commissaire des douanes.

NOS GRAVURES.

M. LESLIE.

Nous publions avec plaisir aujourd'hui le portrait de cet honnête homme. Le souvenir de M. Leslie doit être gardé par les Canadiens-Français. A une époque où nous ne trouvons dans la population anglaise que préjugé et hostilité, il a su nous rendre justice et nous défendre. Comme représentant du quartier Est de Montréal et du comté de Verchères, il a su faire son devoir dans les temps difficiles où il a vécu.

LES ABORDS DU TEMPLE.

C'est la nuit de Noël. La foule pieuse arrivera bientôt dans le temple pour y célébrer la naissance du Sauveur des hommes. Tout est tranquille aux abords de l'église; la nature elle-même semble se recueillir dans l'attente du grand mystère.

LE "JEUNE CANADA."

Le nouveau parti fondé à Toronto avec la devise *le Canada d'abord*, enseigne que les hommes politiques du Canada ne devraient accepter de l'Angleterre aucun titre honorifique. Le *Jeune Canada* présente à ce sujet une supplique au pays, qui lui répond en montrant ceux que la mère-patrie a distingués jusqu'à ce jour.

DISCOURS DE M. DISRAELI.

Le *Bibliographe* a résumé un discours prononcé par M. Disraeli, chef du parti conservateur en Angleterre, devant l'Université de Glasgow. Ce discours est important: nous croyons devoir en reproduire la conclusion.

Après avoir remercié les étudiants de l'honneur qu'ils lui ont fait, en le nommant recteur de l'Université, M. Disraeli continue en ces termes:

"Or, quel est l'esprit du siècle dans lequel nous vivons, de ce monde dans lequel, avant quelques années, vous entrerez tous, où vous aurez à asseoir votre vie, où vous rencontrerez des difficultés de toutes sortes, des perplexités morales, des obstacles matériels? Quel est-il, l'esprit de ce siècle? Je ne crois pas me tromper beaucoup en vous disant que l'esprit de ce siècle est un esprit d'égalité; mais l'égalité est un mot très élastique, à l'ombre duquel bien des écoles peuvent s'assembler, et arriver cependant à des conclusions différentes et même contradictoires. Je crois que l'égalité civile, c'est-à-dire l'égalité de tous les sujets devant la loi et devant une loi qui reconnaît les droits personnels de tous ces sujets, est la seule qui assure à tous la liberté, l'ordre et la justice.

"Le principe de l'égalité civile a depuis longtemps prévalu dans ce royaume; il a été appliqué pendant les cinquante dernières années plus complètement que jamais, mais il était en vigueur dans la Grande-Bretagne depuis des siècles, et j'attribue le patriotisme de nos populations à cette circonstance: et je crois encore que ce principe a plus fait pour la sécurité de notre sol que la position géographique, sur laquelle on s'est si longtemps étendu.

"Une autre terre, longtemps notre ennemie, mais qui n'est que notre rivale dans les arts de la paix, a cru devoir, à la fin du dernier siècle, reconstruire son système politique et le rebâtir sur le principe de l'égalité sociale.

"Pour atteindre ce but, elle était préparée à faire et elle a fait en réalité de grands sacrifices; elle a bouleversé toutes les institutions du pays, une monarchie de huit cents ans, dont la politique traditionnelle avait créé le royaume; une Eglise nationale qui, bien que romaine, avait assuré ses libertés; une attribution du sol qui avait constitué et maintenu une vaillante noblesse que l'on ne pourra jamais restaurer; elle renversa tout.

"Elle confia toutes les propriétés et abolit toutes les corporations. Elle arracha du sol toutes les anciennes divisions; en un mot, elle accomplit tout son dessein, qui était de détruire tous les éléments sociaux et de les réduire en poussière. Cette expérience a été faite largement, et on peut juger par le résultat des quatre-vingts ans, de ce qu'elle a produit. Ce n'est pas en Ecosse qu'on citera jamais, sans un sentiment d'affection le nom de la France, et cependant aucun Ecossois n'apprécie plus que moi les brillantes qualités et les actions resplendissantes de ce peuple si bien doué.

"Nous ne fermons pas les yeux devant ses fautes, mais ses malheurs sont plus grands que ses erreurs, et ses mérites plus grands que ses infortunes. Quand j'ai appris que leur brillante capitale était assiégée; quand j'ai appris qu'une brèche était faite dans ses murs, j'ai ressenti une douleur profonde. Cependant je dois dire que parmi les nombreux services que la France a rendus à l'Europe, à l'Europe, la terre des anciennes croyances et des anciens gouvernements, le service le plus précieux est cette preuve qu'elle nous a donné: à savoir, que le principe de l'égalité sociale n'est pas un principe sur lequel on puisse s'appuyer à l'heure de l'épreuve et au jour du danger.

"On voit alors qu'il n'y a personne qu'on puisse prendre comme chef, personne autour de qui l'on puisse se serrer. Il n'y a pas un homme dans le pays qui puisse rassembler cinquante personnes. Et cela est naturel, puisque l'individu qui veut diriger commet une usurpation sur la souveraineté de tous. Ceux qui devraient conduire les autres se sentent alors isolés, et ceux qui voudraient obéir ne connaissent personne à qui offrir leur dévouement. Toutes les influences personnelles sont mortes. Tout dépend d'un gouvernement central, pouvoir suffisant dans le beau temps, mais qui se brise dans les moments d'orage.

"Aussi l'égalité civile règne dans la Grande-Bretagne et l'égalité sociale en France. Or, l'essence de l'égalité civile est d'abolir les privilèges; l'essence de l'égalité sociale est de détruire les classes. Si le principe de l'égalité ne prenait à l'heure actuelle que ces deux formes, je n'imagine pas que vous auriez beaucoup de peine à choisir entre elles ni à juger de leur mérite respectif. Mais il n'en est pas ainsi. L'égalité que recherchent maintenant de grandes multitudes dans plusieurs pays, l'égalité que patronnent des écrivains qui ne manquent ni de logique, ni d'éloquence, ni de savoir; cette égalité-là, ne daigne pas reconnaître l'égalité civile; elle traite même l'égalité sociale comme une vérité vieille.

"Les éléments moraux et métaphysiques ne satisfont plus ces modernes philosophes. Ils demandent l'égalité physique et matérielle. Tel est l'esprit de trouble qui s'élève maintenant en Europe comme un vent menaçant, et qui peut-être, lorsque vous entrerez dans le monde, sera dans toute sa force.

"Le premier principe de cette nouvelle école est qu'il n'y a pas de bonheur qui ne soit pas matériel, et que toute créature humaine a le droit de participer au bien-être physique.

"L'obstacle principal que rencontre cette école, c'est la propriété privée: en conséquence, il faut l'abolir. Mais le système social doit être établi sur quelques principes: aussi on substitue aux droits de la propriété le droit du travail; mais encore les droits du travail ne peuvent pas être complètement exploités s'il y a des limites à l'emploi de l'homme; et la grande limite à l'emploi comme aux droits du travail, à l'égalité physique et matérielle, c'est la division du monde en Etats et en nations. Aussi, de même que l'égalité civile veut abolir les privilèges, et l'égalité sociale détruire les classes, de même l'égalité matérielle et physique attaque les principes du patriotisme et veut anéantir les nations.

"Eh bien! il n'est pas vrai que le seul bonheur réel soit le bonheur physique; il n'est pas vrai non plus que le bonheur physique soit le plus grand bonheur; il n'est pas vrai que le bonheur physique soit un principe sur lequel vous pourriez bâtir une communauté florissante et durable; une communauté civilisée doit s'appuyer sur un large capital de pensées et de sentiments, il doit y avoir un fonds de réserve de moralité publique sur lequel puisse tirer la vie nationale.

La société a une âme aussi bien qu'un corps; les traditions d'un pays forment une partie de son existence. Sa valeur et sa discipline, sa foi religieuse, ses lois vénérables, sa science et son érudition, sa poésie, ses beaux-arts, son éloquence et sa littérature, sont une partie de son existence, aussi bien que son agriculture, son commerce et son industrie.

J'irai plus loin, et je dirai que, sans ces qualités, on ne peut pas obtenir la suprématie matérielle. Et cependant, la nou-